

LA MÉMOIRE DU GÉNOCIDE RWANDAIS DEUX
DÉCENNIES APRÈS « RWANDA : ÉCRIRE PAR DEVOIR
DE MÉMOIRE » : TROUBLES PSYCHOLOGIQUES
ET DEVOIR DE JUSTICE POUR UN *EXEMPLUM*
DANS *SOUVERAINE MAGNIFIQUE* D'EUGÈNE ÉBODÉ

Louis Bertin Amougou

Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Dschang,
B.P. 318, Dschang, République du Cameroun
louisbertin_amougou@yahoo.fr

The memory of the Rwandan genocide two decades after “Rwanda: writing as a duty to memory”: psychological disorders and duty to justice for an *exemplum* in Eugène Ébodé’s *Souveraine magnifique*

Abstract: In July 1998, encouraged by the Fest’Africa festival, reacting to the silence of African elites following the genocide, a group of African writers attended a writing residency in Rwanda on “*Rwanda: écrire par devoir de mémoire*” (‘Rwanda: writing as a duty to memory’). The works that issued from this project were a response to the silence of African elites on the topic of this crime against humanity perpetrated by Africans against Africans. Writing against the current of ordered memory two decades later, Eugène Ébodé published *Souveraine Magnifique*, a novel in which the plot revolves around the aftermaths of the genocide. This paper is guided by Paul Ricœur’s phenomenology of memory and especially the notion of *représentance*, as well as the contribution of psychoanalysis. It attempts to decipher the post-genocide psychological disorders suffered by the survivors of the horror that raged through the land of a thousand hills. It then dwells on a tribute to the anonymous heroes who risked their lives in order to save those of their “enemies”. It ends up with an interpretation of the parallels drawn by the Cameroonian author between the socio-political situation of some African countries and Rwanda before the massive barbaric killings. To conclude, as the same causes can produce the same effects, from the case of the Rwandan genocide presented as an *exemplum*, the ongoing secessionist threats that are hitting Cameroon, coupled with intercommunal enmities, are analysed as potential triggers of, if not a genocide, at least a civil war with countless tragic consequences.

Keywords: genocide; memory; Rwanda; psychological disorders; duty of justice; *exemplum*

Résumé : En juillet 1998, sous l'impulsion du festival Fest' Africa, des écrivains africains ont séjourné au Rwanda pour une résidence d'écriture sur « *Rwanda : écrire par devoir de mémoire* ». Les œuvres issues de ce projet répondaient au silence des élites africaines qui avait suivi ce crime contre l'humanité des Africains perpétré par des Africains. À contre-courant de cette mémoire commandée, Eugène Ébodé, deux décennies après, a publié *Souveraine Magnifique* dont l'intrigue est centrée essentiellement sur la situation du pays et des survivants depuis lors. Cette réflexion est placée sous l'éclairage de la phénoménologie de la mémoire de Paul Ricœur et singulièrement de la notion de *représentance* ainsi que des apports de la psychanalyse. Dans un premier temps, elle décrypte les stigmates psychologiques dont souffrent les survivants de l'horreur survenue au pays des Mille Collines. Elle s'attarde ensuite sur la reconnaissance du rôle des héros anonymes qui ont mis leur vie en danger pour sauver celle de leurs « ennemis » et sur le devoir de justice. Enfin, elle débouche sur l'interprétation des parallèles que l'auteur construit entre certains pays africains et la situation sociopolitique du Rwanda avant la folie meurtrière de masse. Pour conclure, les mêmes causes pouvant produire les mêmes effets, les velléités sécessionnistes qui secouent le Cameroun sur fond d'inimitiés intercommunautaires sont, sur la base du génocide rwandais érigé en *exemplum*, analysées comme des éléments susceptibles de déclencher le processus sinon d'un génocide, du moins d'une guerre civile aux conséquences incalculables.

Mots-clés : génocide ; mémoire ; Rwanda ; troubles psychologiques ; devoir de justice ; *exemplum*

1. Introduction

Le 6 avril 2018 marquait le vingt-quatrième anniversaire du génocide rwandais. Les rares commémorations de la mémoire des Tutsi et Hutu modérés exterminés ont été supplantées dans les médias par la chaude empoignade verbale qui a opposé Kigali et Paris¹. Avant cette cacophonie dont l'enjeu ne semble pas forcément être l'établissement des responsables de l'un des plus grands déferlements de bestialité de l'homme africain contre soi du siècle dernier, un écrivain, Eugène Ébodé en l'occurrence, a refait le voyage du Rwanda sur les pas de ses confrères² qui l'y avaient précédé. À contre-courant de la mémoire commandée que supposait « Rwanda : écrire par devoir de mémoire », il opte pour un narrateur qui va voir « comment vit [le]

¹ À cette occasion, le président rwandais Paul Kagamé a donné une interview à Radio France International (RFI) dans laquelle il a accusé explicitement l'armée française de génocide et de complicité de génocide en déclarant que « *C'est la France qui devrait être sur le banc des accusés et jugée, et personne au Rwanda* ». Il a par ailleurs menacé la France d'engager une épreuve de force avec elle dans le cas où l'enquête rouverte par les juges français sur l'assassinat le 6 avril 1994 du président Juvénal Habyarimana devait être recommencée depuis le début. Ce tragique événement est considéré comme l'élément déclencheur du génocide rwandais.

² En juillet 1998, soit quatre ans après le génocide, sous l'impulsion du festival de littérature négro-africaine Fest' Africa (Lille), et grâce à la production de la Fondation de France dans le cadre de son programme « *Initiative d'artiste* », et à la disponibilité des autorités politiques rwandaises, un groupe d'écrivains africains se sont donné rendez-vous au Rwanda pour une résidence d'écriture portant sur la mémoire de ce génocide. L'objectif des écrivains engagés dans cette initiative intitulée « *Rwanda : écrire par devoir de mémoire* » était à la fois de témoigner de leur solidarité morale envers le peuple rwandais et de rompre le silence des élites intellectuelles et politiques africaines. Chacun d'entre eux s'est donc engagé à produire une œuvre de fiction à la mémoire de ce crime contre l'humanité.

pays, vingt ans après la saison des coupe-coupe » (p. 18). Comme Paul Ricœur (1997) ou Tzvetan Todorov (2004), il préfère manifestement au devoir de mémoire, un impératif constitutif d'un abus de mémoire, le travail de mémoire visant l'accomplissement d'un devoir de justice. De cette expédition au pays des Mille Collines est issu *Souveraine magnifique*, un roman dans lequel l'auteur prospecte les voies d'un avenir commun qui transcenderait le souvenir douloureux du génocide. Si Abdourahman Waberi et ses compagnons avaient pour projet de « hisser leur écriture à la hauteur de la souffrance » (Delas 2000 : 21) des victimes avec des mots, « pauvres béquilles mal assurées, toujours à fleur de déséquilibre » (Waberi 2000 : 15), dans une tragédie où « même les mots ne sav[aient] plus quoi dire » (Diop 1999 : 124), Eugène Ébodé quant à lui se propose de procéder au décryptage des séquelles psychologiques dont souffre la société rwandaise post-génocidaire, conséquence d'une mémoire non-apaisée, d'une part. Et d'autre part, alors que l'auteur de *Moisson de crânes* confiait au langage fictionnel le rôle de « donneur d'échos » (Waberi 2000 : 16) afin de « héler les consciences un brin disponibles » (*ibid.*) et, accessoirement, celui d'« élever un panthéon d'encre et de papier à la mémoire des victimes » (*ibid.*), l'écrivain camerounais, pour ce qui le concerne, retourne le devoir de mémoire en un projet de justice et d'oubli pour ce qui apparaît, sous sa plume, comme un *exemplum* pour les pays africains travaillés en profondeur par le discours de la haine.

2. Sous la reconstruction de la matière, la plaie béante de l'humain en souffrance

En débarquant sur le sol rwandais, le narrateur de *Souveraine Magnifique* est avant tout frappé par le sens très élevé de la reconstruction et de l'organisation du pouvoir post-génocidaire en comparaison avec son pays, le Cameroun, qui a connu l'une des guerres de décolonisation les plus atroces d'Afrique. Les historiens n'hésitent pas à soutenir la thèse d'un génocide perpétré par la France en pays bamiléké et en Sanaga maritime notamment³. Contrairement à ce pays qui a précédé le Rwanda dans la catastrophe ultime et qui, plus d'un demi-siècle après, ne semble pas tout à fait avoir soldé son lourd héritage colonial, le Rwanda présente tous les signes extérieurs d'une rémission de l'horreur au fond de laquelle il a été entraîné. Ici les rues sont bien tenues et incroyablement propres, les chaussées et les trottoirs impeccables, les piétons et les motos disciplinés et respectueux de l'espace public. Là-bas par

³ Dans leur ouvrage intitulé *La Guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique 1948-1971* préfacé par Achille Mbembe, Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa parlent d'« une guerre invisible » avec un bilan humain qu'il n'est pas aisé d'établir. Ils citent un rapport confidentiel datant de 1964 de l'ambassade britannique selon lequel « le nombre de victimes civiles entre janvier 1956 et juin 1962, est estimé entre 60 000 et 75 000 ». Une autre source qui ne tient pas compte du bilan humain enregistré dans d'autres régions du Cameroun, en particulier en Sanaga-Maritime, entre 1955 et 1958, citée par le journal *Le Monde* fait état de « 120 000 victimes au total pendant les deux ou trois ans qu'a duré l'insurrection en pays [bamiléké] » (p. 30). Morts auxquels il faut ajouter « les victimes à huis clos de la dictature d'Ahmadou Ahidjo, dans les années 1960 et 1970, des camps d'internement, tortures, disparitions forcées, exécutions publiques ou extra-judiciaires, qui n'ont jamais fait l'objet d'un bilan chiffré » (*ibid.*). Ils concluent que la seule certitude au vu du caractère précisément « invisible » de cette guerre est que « ce conflit a fait des dizaines de milliers de morts, a minima, sans doute bien plus » (p. 31).

contre, les routes ne sont pas toujours aussi bien entretenues et les autos n'hésitent pas à rouler sur les trottoirs, écrasant les piétons qui ne s'écartent pas prestement de leurs roues. Ici, insiste encore le narrateur, les caniveaux ne sont pas sales ou remplis de débris, les façades des maisons sont ordonnées et d'une netteté étonnante, les arrière-cours ne sont pas des dépotoirs où s'entassent des carcasses de voitures, des peaux de bananes, d'oranges pressées ou un amoncellement de papiers gras attendant les pluies pour constituer un amas gluant où pullulent de dangereuses bactéries. Les sacs plastiques qui tassent généralement les terrains vierges des villes de son pays n'existent pas ici. « Ordonné, tout était ordonné », conclut-il (P.32).

La ville de Kigali que notre personnage découvre n'est pas que le produit de l'imagination débordante de son créateur. La représentation qu'il en donne correspond exactement à la capitale du Rwanda telle que décrite par les médias et les visiteurs réels. Le journal *Courrier International* (édition 16 août 2017) décrivait une ville immaculée, très différente des autres capitales d'Afrique. Une ville faite de plates-bandes bien entretenues, de maisons soignées et de routes tranquilles avec des habitations accrochées sur les versants vertigineux des collines, des vallées en contrebas réservées aux parcs, aux fermes urbaines et aux terrains de golf, des paysages autour d'une mer de bordure luxuriante. Le reporter de *Courrier International* aussi impressionné que le personnage d'Eugène Ébodé n'hésite pas à citer une source des services de ressources humaines des Nations Unies classant Kigali au même niveau que New York en termes de confort de vie. Et Magnifique, son guide qui porte le même nom que Magnifique Souveraine, la rescapée et l'héroïne éponyme du roman d'Eugène Ébodé, rappelle opportunément qu'il n'y avait rien de tout cela il y a vingt-trois ans, c'est-à-dire au lendemain du génocide. En effet, du fait de ses performances économiques louées par l'ensemble des institutions internationales, le Rwanda est devenu en deux décennies le modèle par excellence du développement pour les pays africains, le « Singapour de l'Afrique ». Le Rwanda post-génocidaire de Paul Kagamé a indubitablement réussi ce que le narrateur de *Souveraine Magnifique* appelle la reconstruction de la matière.

L'autre chose qui attire l'attention du visiteur à son arrivée à Kuito, la petite ville où réside son hôtesse, c'est la surveillance permanente dont les Rwandais font l'objet. Dès leur première rencontre, il remarque un individu peu accommodant qui arpente sans arrêt la rue qui longe la case de Souveraine. Il répétera son manège à chacune des visites de l'étranger en faisant tout ce qui est possible (notamment en se mouchant bruyamment) pour les informer tous les deux qu'il les « tient à l'œil » (p. 15). C'est le système de « l'œil du voisin » (p. 17), un système d'auto-surveillance promu par le gouvernement en vertu duquel « tout le monde surveille tout le monde » (p. 18), par peur de menaces terroristes ou d'infiltrations des troupes de l'ancienne armée.

Mais sous l'ordre ostentatoire et la discipline militaire avec lesquels le nouveau pouvoir ne badine pas selon le narrateur, une obsession qui lui fait craindre l'émergence d'une nouvelle dictature après celle qui a précédé l'apocalypse, règne le « tourment essentiel » (p. 78) des survivants du génocide. Au-delà des prouesses

exemplaires sur la matière ou cachées par elles, l'humain est loin d'avoir guéri des traumatismes du génocide. C'est le constat que fait le visiteur camerounais après sa fascination première pour les réalisations économiques et infrastructurelles du pouvoir rwandais et son obsession pour l'organisation. Du coup, si le sens de l'ordre, de la discipline et de la propreté visiblement imposé aux Rwandais sont des signes du bien-être individuel et collectif des miraculés du génocide et la preuve d'un développement économique certain, ils apparaissent aux yeux de l'observateur étranger comme les symptômes d'une manie de l'homme qui a conduit les troupes qui ont mis un terme à l'effusion du sang par les frères ennemis du pays de Kagamé.

On le sait, en psychanalyse, la manie est un trouble psychologique qui appartient aux névroses. La névrose quant à elle désigne, depuis Sigmund Freud, un trouble psychique causé par un conflit psychique refoulé. Dans le cas présent, la manie de l'ordre, de la discipline et de la propreté du pouvoir qui a mené les troupes qui ont mis un terme au génocide cache à l'analyse la difficulté de surpasser le traumatisme lié au génocide et la peur de ne pas être irréprochables après le déferlement paroxystique de la barbarie. L'organisation contre l'anarchie antérieure, l'ordre contre le chaos précédent, la propreté contre la souillure qui a servi de lit à l'immonde, quitte à verser dans l'excès et à assumer l'image de régime autoritaire renvoyée à la communauté internationale, tel se manifeste le trouble obsessionnel compulsif dont souffre le leadership du pays des Mille Collines et que le huitième roman d'Eugène Ébodé met en lumière.

Ainsi appréhendée, l'obsession de l'homme fort du Rwanda post-génocidaire qui ne peut se permettre les travers du régime antérieur se décline comme la manifestation d'un traumatisme, l'élément constitutif d'une vulnérabilité et d'une fragilité plus profonde, et l'expression d'une aversion de la faille qui provoquerait le retour de la catastrophe. Mettre de l'ordre de façon compulsive, instaurer une rigueur rigide sur tous les plans, être harcelé par les syndromes de la propreté, de l'ordre et de la discipline ou assiégé par la volonté d'emprise totale sur un environnement encore vulnérable aux assauts périlleux du passé toujours présent et dont l'aiguillon de menace plane sur le pays, reviennent à refuser de se laisser envahir par le chaos antérieur. Il s'agit certes de l'expression d'une préoccupation majeure, mais qui constitue à l'analyse davantage une inquiétude, tant il est incontestable que le trouble se greffe ici sur un fond psychologique d'anxiété qui se traduit par ce que plus d'un observateur considère comme une dictature déguisée. Dans ce sens, la dérive autoritaire du nouveau pouvoir n'est finalement que la face cachée d'une souffrance latente, d'une plaie encore béante camouflée sous le bien-être matériel apparent.

Plusieurs autres survivants présentent aussi, à des degrés divers, des formes de troubles psychiques en rapport avec le traumatisme subi. L'héroïne ne souffre-t-elle pas d'un clignement perpétuel de l'œil droit, celui, dit-elle, « qui avait saisi le moment où l'assassin sectionnait la tige de [son] père » (p. 101) ? « Un tic, lié lui-même à un TOC, un trouble obsessionnel compulsif » (*ibid.*), reconnaît-elle. Ce souvenir sinistre « entravait et encombrait [sa] mémoire » (p. 102) au point qu'elle ne supportait pas la vue de la « tige » de son amoureux zaïrois durant tout son exil et éprouvait une

peur pathologique d'enfanter, comme si une « espèce de dalle de ciment avait confiné dans une enveloppe étanche une part intime de [son] être » (*ibid.*). Ici, le traumatisme débouche sur la frigidité : « Il trouvait que j'étais froide. Que j'avais les cuisses serrées. Que j'avais toujours mal quelque part » (*ibid.*), se souvient-elle en parlant de son petit ami. Ailleurs, il s'exprime sous la forme d'états proches de la folie, de comportements morbides, de dépression et de quête de paradis artificiels auxquels donne accès le culte de Bacchus. Tel est le cas de la très belle et longue Dorlothée Avelimanga, après l'assassinat de ses parents lors de la pré-saison des machettes de 1983, puis celui de son mari, le célèbre danseur Melchior-Gaspard Avelimanga, alias Epileptique, un pygmée fendu « de haut en bas comme on ouvre une noix de coco » (p. 136) sous ses yeux. La jeune veuve « se mit à boire pour oublier » (p. 134).

Plusieurs scènes du roman révèlent la purulence d'une plaie collective dont souffre l'ensemble de la population. *Souveraine Magnifique* regorge de séquences d'évocation de la mémoire douloureuse des survivants qui n'ont rien à envier aux descriptions macabres des textes du cycle de « Rwanda : écrire par devoir de mémoire ». Le souvenir de la scène insoutenable du meurtre de sa famille qui hante Souveraine en est l'illustration la plus choquante. Du haut d'une armoire où l'a juchée son père, alors qu'elle n'a que huit ans, elle assiste au carnage de celui-ci, de sa mère et de l'enfant que celle-ci porte dans son ventre. L'exécuteur de l'horreur n'est autre que Modeste Constellation, un voisin et ami de longue date, un simple cultivateur de manioc et de céréales transformé en un monstre froid par l'atmosphère ambiante de haine généralisée. Elle raconte cette scène d'horreur qui semble sortie tout droit de *La Vie et demie* de Sony Labou Tansi, l'écrivain congolais à l'écriture empreinte de réalisme magique :

Il trancha la tête de mon père. La lame avait cinglé à la vitesse d'un éclair. Ce fut horrible, car un flot de sang jaillit. Il monta jusqu'au plafond, inonda mon refuge. La tête alla s'écraser au mur. Le corps sans tête resta debout, puis tomba lourdement après des convulsions sur le carrelage (p. 58).

Puis, il s'acharne sur la femme enceinte :

Lui déchira ses vêtements et son ventre rond de femme enceinte apparut [...] Modeste ouvrit son pantalon et demanda à ma mère de saisir sa tige [...]. Mère a crié encore plus fort [...]. L'assassin a alors lancé son pied et tapé fort sur la tête décapitée comme on frappe dans un ballon [...] Elle s'est débattue [...]. Il lui a alors ouvert le ventre. Des boyaux ont giclé, mon petit frère est sorti. Un coup de machette l'a coupé en deux et un autre a tranché la tête de maman. (pp. 58-59)

Enfin, « Le sanguinaire est revenu vers le cadavre de mon père. Il lui a déchiré le pantalon. Il a ricané. Il était barbouillé [...]. Il l'a soulevé et il a sectionné l'entrejambe de mon père. Il a pris ses bourses après lui avoir retiré la vie ! » (pp. 59-60). Le récit est rythmé par des interrogations qui expriment le doute du témoin sur l'humanité de l'assassin : « Est-il possible que celui qui a fait ça ait agi en homme ? » (p. 58) ; ou encore « Comment peut-on faire ça ? » (p. 60). Il se situe à la suite d'une longue série d'horreurs similaires dont le rappel décrit parfaitement la montée progressive vers la folie meurtrière qui a culminé le 6 avril 1994. Il fait pendant aux « années de

cactus », ces bouffées de haine que l'histoire fait remonter en 1959, « le bouillon de haine [qui] se déversait comme une lave projetant des flammes mortelles sur des villes, des villages et des hameaux perdus » (p. 39), « un volcan mal éteint... un volcan de haine » (*ibid.*) entre Tutsi et Hutu.

Dans le roman, la rétrospective s'enchaîne sur la relation minutieuse de la mise en place infernale des éléments qui ont contribué à l'apothéose de la violence de 1994. Pour Souveraine Magnifique, le drame du Rwanda et de l'Afrique en général, c'est que « le pouvoir ne se divise pas » (p. 39), « qu'il faut toujours le ravir en entier et le garder toujours » (p. 40). Et le Rwanda va l'expérimenter aux dépens de ses populations, à l'instar d'autres pays avant et après lui ravagés par des guerres tribales dites civiles ainsi que l'écrit Ahmadou Kourouma dans *Allah n'est pas obligé*. L'échec des accords d'Arusha et le rôle trouble de la France accusée de jouer « un tango absurde... (a)ppuyant les négociations et armant la main des dirigeants en place qui redoutaient d'épuiser leur crédit par d'interminables bras de fer diplomatiques » (p. 40) sont présentés comme les éléments déclencheurs majeurs de l'horreur au superlatif. Mais comme c'est souvent le cas chaque fois que l'homme se transforme en un bourreau pour son prochain, le génocide rwandais a servi aussi de tremplin à la multiplication d'actes isolés d'héroïsme dont l'histoire officielle ne se fait pas l'écho et qu'Eugène Ébodé loue tout en les greffant à l'impératif d'une justice post-génocidaire réparatrice.

3. Hommages aux héros ordinaires et devoir de justice pour la réparation de l'humain

Pour réparer l'humain, le roman d'Eugène Ébodé insiste sur la nécessité, vingt ans après, d'une véritable justice qui permettrait la paix et la réconciliation des cœurs et qui ouvrirait la voie à la possibilité d'un vivre ensemble harmonieux. Ce devoir de justice commence par la reconnaissance du rôle joué par des oubliés de l'histoire officielle, ces héros anonymes, des hommes et des femmes ordinaires et quelques institutions, pour avoir mis leurs vies en danger pour sauver celles des autres, souvent des « ennemis » selon les logiques tribales en vigueur. Dans l'entreprise de reconnaissance des actes héroïques que mène Ébodé dans son huitième roman, un hommage est rendu aux « justes et courageux Courts » (p. 75), des Hutu en l'occurrence, pour leur bravoure. Il faut rappeler que les Hutu pris en flagrant délit de protection de Tutsi durant l'apothéose autodestructrice rwandaise étaient soumis aux pires traitements : de simples soupçons suffisaient pour que les suspects soient jetés dans les rues et leurs maisons incendiées ; les coupables étaient extraits de leurs maisons, déshabillés, fouettés et décapités ou alors « débités », c'est-à-dire, découpés « en tranches comme on tronçonne du bois » (p. 76). Souleymane Babazimpa est un de ces Hutu prêts au sacrifice de sa vie. C'est lui qui recueille Souveraine au bord d'une rivière après sa fuite du lieu de massacre de sa famille : « L'homme m'a tendu la main. J'ai failli la mordre. Il m'a parlé. M'a rassurée. Je n'ai pas cru, je ne pouvais pas croire qu'on entendait encore des paroles comme les siennes, surtout qu'il avait la corpulence des Courts » (p. 65). Puis il l'invite chez lui en lui promettant

que ceux qui la pourchassent devront passer sur « [son] corps avant de l'atteindre » (*ibid.*). Souleymane, « la crème des hommes » (*ibid.*), « le Saint homme » (p. 81) et son épouse, un couple « uni dans la pratique de la bonté » (p. 68), convertis à l'islam au lendemain d'une précédente saison des coupe-coupe, et ceux de leur religion « avaient refusé les machettes. Ils avaient compris que le Malin, Shaytan le méchant [...] était à l'œuvre au pays des Mille Collines » (p. 67). C'est eux qui vont, quand la situation sera devenue intenable, l'aider à s'enfuir vers Bukavu où elle sera accueillie par le frère de l'homme, Ibrahim, « cet homme qui ne laisserait jamais [...] Shaytan étendre son empire » (p. 93). Plus tard, son travail pour « dénoncer les assassins et casser le cycle de l'impunité » (p. 139) sera déterminant devant le tribunal coutumier.

Fait aussi partie de ces « Courts sympathiques » (p. 82) à qui le roman d'Eugène Ébodé rend hommage le passeur du lac Kivu, « un juste, un Court, mais qui était de grande taille et qui portait secours aux plus affectés et aux plus malades des fugitifs » (p. 91). De même que Polycarpe Logambugu, un animiste qui, avec ses trois épouses et grâce à ses activités agricoles prospères, « aidait, soulageait, accomplissait le bien sans relâche » (p. 107), malgré les tentatives d'assassinat ou d'empoisonnement essayées et en dépit des menaces des groupes que son action contrariait.

Dans ce pays à majorité chrétienne, le christianisme est accusé d'avoir régulièrement, par son enseignement et les discriminations dont elle a gavé l'esprit des Rwandais, pavé la voie qui a mené à l'irréparable tandis que l'islam est présenté comme une religion de paix. Mais elle n'a pas fait que préparer le génocide, l'église chrétienne a aussi été active dans son exécution, en l'ordonnant dans les églises et les temples, au cours des offices, pendant les sermons, avec des machettes dissimulées sous les prie-Dieu, les tabernacles et les chaires (pp. 94-95).

Enfin, parmi les héros de l'ombre, un hommage retentissant est rendu au docteur Denis Mukwege, un acteur extérieur au Rwanda, le gynécologue de Bukavu qui a recueilli et soigné des centaines de Rwandaises victimes de ce que Bolya (2005) appelle la profanation du vagin, symbole de l'origine du monde. Profanation qui constitue à son sens une arme de destruction massive, systématique, généralisée et planifiée des femmes et des fillettes par les nouveaux sauvages dans toutes les guerres oubliées de la planète. Il n'hésite pas à l'assimiler à une nouvelle arme biologique et le viol à un instrument de génocide, une technique d'extermination et de nettoyage ethnique. Sur la route de Bukavu, Souveraine dit sa gratitude au désormais prix Nobel de la paix 2018 : « On l'appelait l'homme qui sait réparer les femmes. Nombre de mes compatriotes violentées se précipitèrent chez ce drôle de couturier ! Celui-là mérite toute notre reconnaissance ! » (p. 86).

Outre les hommages aux héros nés spontanément de la crise, la justice passe aussi par l'érection de lieux physiques de mémoire (Nora 2000) aux victimes comme c'est le cas avec la construction d'un centre abritant les métiers de la cordonnerie et devant porter le nom de Donatien Magnifique, le père de Souveraine, « le cordonnier le plus apprécié de Kuito » (p. 46), et éventuellement le prénom de sa mère, Beauté. Mais elle doit par-dessus tout procéder à la désignation des véritables responsables

des milliers de vies déversées sur les collines rwandaises et leur traduction devant les juridictions compétentes. Dès leur premier contact, Souveraine Magnifique qui affirme avoir survécu pour témoigner exprime le caractère à la fois nécessaire, impérieux et urgent de la justice après la tragédie devant l'homme venu du pays des Crevettes⁴ :

Les gens de l'extérieur devraient désigner ceux qui nous ont écrasés, ceux qui nous ont machettés et qui avaient la ferme volonté de nous détruire. To-ta-le-ment [...]. Il faut dire qui a fait ça. Autrement à quoi ça sert de nous approcher ? De nous solliciter ? De venir nous faire parler ? (p. 20)

Ce qui manque au travail de mémoire et au travail de deuil pour s'égaliser au devoir de mémoire, pense Paul Ricoeur (2000), c'est l'élément impératif, le double aspect du devoir, comme s'imposant du dehors au désir et comme exerçant une contrainte ressentie subjectivement comme une obligation. Or, le lieu où ces deux éléments se trouvent réunis de la façon la moins discutable, c'est l'idée de justice en tant qu'elle extrait des souvenirs traumatisants leur valeur exemplaire, qu'elle retourne la mémoire en projet de justice, lequel projet donne au devoir de mémoire la forme du futur et de l'impératif. Il suggère que le devoir de mémoire, en tant qu'impératif de justice, se projette à la façon d'un troisième terme au point de jonction du travail du deuil et du travail de mémoire. Cette force fédérative du devoir de mémoire entendu comme devoir de justice, elle le doit, à trois éléments : d'abord la vertu de justice est celle qui par excellence et par constitution est tournée vers autrui : « [C'est la] composante d'altérité de toutes les vertus qu'elle arrache au court-circuit entre soi et soi-même. Le devoir de mémoire est le devoir de justice, par souvenir, à un autre que soi » (Ricoeur 2000: 108) ; ensuite, l'idée de la dette envers ceux qui nous ont précédés : « [...] le devoir de mémoire ne se borne pas à garder la trace matérielle, scripturaire ou autre, des faits révolus, mais entretient un sentiment d'être obligé à l'égard de ces autres [qui] ne sont plus mais [qui] ont été » (*ibid.*) ; enfin, la priorité morale doit être accordée, parmi ces autres à l'égard desquels les vivants sont endettés, aux victimes (*ibid.*). C'est visiblement ce qu'a voulu faire le gouvernement rwandais en instaurant en 2001 les *gacaca*, s'inspirant de juridictions traditionnelles, du fait de l'engorgement des tribunaux réguliers qui n'auraient pas pu juger tous les présumés criminels qui croupissaient dans les prisons et ceux qui s'étaient glissés entre les mailles du filet de la justice formelle. « Ce scénario, indique l'héroïne, a mortifié les nouvelles autorités du pays, prises en tenaille entre le souci de sévir et la volonté de réconcilier les Longs, les Courts et les Très Courts » (p. 125). Dans une lettre à son étranger, Souveraine Magnifique explique le fonctionnement de cette juridiction avant le génocide. Signifiant herbe verte, celle sur laquelle la communauté prenait place, *gacaca* servait à juger de petits délits ou de minuscules troubles entre voisins de la colline. Présidé par les sages choisis en fonction de leur tempérament et de leur rectitude morale, ceux-ci se sont donné pour mission de « trancher tout en veillant à sauvegarder la paix sociale » (p. 126) ou de punir les coupables, mais

⁴ Du nom « *Rios dos Camaroes* », rivière des crevettes, donné à l'estuaire du Wouri en 1472 par les navigateurs portugais, et qui finira sous le vocable Cameroun par désigner tout le pays à partir de 1901.

également de « raccommo­der le pays en lambeaux » (p. 140). Ainsi étaient jugées des affaires entre cultivateurs et éleveurs ou entre époux. Souveraine Magnifique justifie son adhé­sion à la décision d’instaurer *gacaca* par le gouvernement en alléguant que si le pays est retourné à *gacaca*, c’était donc pour repeindre les « collines aux couleurs de la paix » (p. 126) et pour permettre aux traditions de voler au secours de « la modernité encalminée » (*ibid.*).

Pour elle, *gacaca* était devenu l’arène idéale pour toiser le meurtrier de ses parents et sonder son âme. Il offrait une possibilité de rachat pour eux tous, les morts comme les survivants, les criminels comme leurs victimes. Mieux que la télévision et les rares images qu’on y diffusait des procès des « machetteurs », ou que You Tube du fait de la lenteur des connexions, *gacaca* constituait le seul moyen de taire les « pulsions pour donner une chance à une paix durable » (p. 129). Le procès de Modeste Constellation est sur ce point exemplaire en tant qu’il participe d’une catharsis collective visant à « soigner [l’] âme en disant la vérité, toute la vérité » (p. 150). À travers les audiences publiques, les victimes, reconnues dans leur statut, sont encouragées à libérer la parole qui empoisonne leur existence et les coupables invités non seulement à reconnaître leurs crimes et en payer le prix à la société, mais aussi à méditer sur l’instant où ils ont été ravalés au rang de bêtes féroces pour leurs semblables. L’objectif étant de permettre une renaissance collective après la tragédie. Le président de *gacaca*, Théogène Akagamba, ouvre la première séance par le rappel des mots de l’actuel chef de l’État rwandais arguant que la tragédie de 1994 obligeait Hutu et Tutsi soit à s’entre-tuer, soit à se réconcilier et que la justice était un impératif pour ouvrir la voie à la réconciliation. Il ajoute qu’il ne s’agissait pas uniquement, au terme de leurs rencontres, de prononcer la sanction que méritait l’assassinat des époux Magnifique mais de « [s’] ouvrir les uns aux autres et de [se] convaincre qu’on ne verra plus jamais ça sur la terre de [leurs] aïeux » (pp. 142-143). Il termine par cette exhortation : « Il faut rétablir le circuit des échanges et du respect de chacun. Les anciens nous demandent, depuis ces collines qui vont de la terre au ciel, de renaître ensemble » (p. 149).

Pour faire passer la justice avant tout, il y a le verdict fondé sur quatre points rappelés par le président du tribunal : la manifestation de la vérité, l’éradication de la culture de l’impunité, la tenue d’une justice équitable, le renforcement de l’unité et de la réconciliation entre les citoyens des Mille Collines. Sur la base de ces critères, une lourde condamnation de sept ans de prison et de cinq ans de travaux d’intérêt communautaire est infligée à Modeste Constellation, reconnu coupable d’assassinat. Pour rétablir ensuite le circuit des échanges interrompu, une vache offerte par l’ONG *Re­naître ensemble* est donnée au coupable et à la victime qui doivent en partager l’usufruit à parts égales. C’est la vache de la réconciliation. Le lait recueilli de Dolibaba, nom donné par Modeste Constellation et adopté par Souveraine Magnifique, est vendu à la coopérative et le produit versé dans un pot commun. Ses veaux sont commercialisés sur le même principe équitable. Cette vieille méthode du *gacaca*, remise au goût du jour, reconnaît Souveraine Magnifique, permet ainsi aux membres de la communauté déchirés de rebâtir une nouvelle sociabilité et de se débarrasser

progressivement des fantômes qui entravent leur vivre-ensemble : « Autour de cette belle bête au pelage soyeux, nous avons, c'est vrai, réappris à nous parler. Doliba est une ficelle qui n'entrave que ceux qui veulent l'être. Nous sommes la génération que 1994 a ficelée » (p. 166).

Même si elle garde, comme elle le dit, quelque chose de pourri au fond de la gorge, le processus de guérison de Souveraine Magnifique des traumatismes post-génocidaires est bien enclenché, ainsi que la réconciliation avec le voisin ennemi d'hier sur le point de revenir habiter chez lui, c'est-à-dire tout près d'elle, au terme de cinq ans de travaux communautaires et la construction du centre de cordonnerie. L'héroïne du roman, après le passage de la justice, semble préparée à renaître. Pour elle comme pour l'ensemble de la communauté rwandaise vingt ans après le déferlement de la folie meurtrière autodestructrice, la mémoire du génocide « qui a mis le feu à l'avenir » (p. 169), s'apaise certes difficilement mais irrémédiablement. Voilà pourquoi, en toute lucidité, elle peut dire : « Doliba est notre cordelette pour sortir de l'abîme. Elle nous a été lancée pour que nous reprenions langue avec nous-mêmes » (p. 167).

4. Le génocide rwandais : un *exemplum*

Au-delà de la mise en texte des troubles obsessionnels caractéristiques d'une société qui a touché le fond de l'horreur, de la description réaliste des atrocités commises et d'une justice balbutiante mais indispensable, l'apport du roman d'Eugène Ébodé se situe incontestablement dans la volonté de l'auteur de faire du génocide un exemple pour le reste du continent en proie aux mêmes démons que le pays des Mille Collines. Deux décennies après, l'écriture de mémoire de cet événement macabre débuté sous le mode du devoir de ne pas oublier a cédé la place au devoir de justice pour les victimes et les survivants. Celui-ci, le devoir de mémoire, notion passe-partout et signe de commandement moralisateur d'après Ricœur, est aussi pris de vitesse par l'urgente nécessité d'une interpellation forte des Africains pour que le « *plus jamais ça* » entendu sur les collines rwandaises au lendemain de l'extermination de 1994 ne soit pas un vœu creux ici comme ailleurs. Faut-il rappeler que le devoir de mémoire contre l'oubli tel qu'envisagé et mis en fiction par les écrivains mobilisés par Nocky Ndjedanoun, malgré son caractère légitime, posait, comme c'est le cas pour toutes les entreprises similaires, un problème : celui de savoir « comment concilier le devoir de mémoire et le droit à l'oubli » (Conan, Rouso 1996 : 407). À propos de cette aporie précise, Tzvetan Todorov assimile le devoir de mémoire à l'abus de celle-ci par opposition à son bon usage : « Il n'existe pas de devoir de mémoire tout court, soutient-il. Cela ne veut pas dire, je m'empresse de le dire, qu'il y aurait un devoir d'oubli : pas du tout. La mémoire est nécessaire, mais il faudrait ajouter aussitôt "en vue de faire quoi ?" » (Todorov 2000 : 12). L'abus contenu dans l'expression du devoir de mémoire peut être identifié à une évocation du passé qui ne se transcende pas elle-même, qui demeure « littérale » (Todorov, 1998 : 30). Il en ressort qu'il y a abus dès lors que l'évocation du passé n'a pas de visée exemplaire : un événement y est préservé dans sa littéralité (ce qui ne veut pas dire sa vérité),

il reste un fait intransitif, ne conduisant pas au-delà de lui-même. Cette mémoire « littérale » est ainsi disqualifiée par le fait qu'elle ne trouve pas sa finalité en dehors d'elle-même. D'où la nécessité de la dépasser si l'on veut travailler à la construction d'une mémoire susceptible de déboucher sur la notion ricœurienne d'oubli de réserve, et donc une mémoire heureuse. Car en effet, malgré le paradoxe dont cette idée peut sembler porteuse, c'est l'oubli qui rend possible la mémoire, de même que le souvenir n'est possible que sur fond de l'oubli, et non l'inverse selon l'auteur de *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*.

Au travail de mémoire contre l'oubli d'effacement qui est par définition destructeur s'est substitué avec *Souveraine Magnifique* celui d'oubli de réserve conditionné par l'impératif de justice aux victimes et à la cause (qui fait d'eux des victimes). Or, la notion de mémoire, si elle évoque celle de souvenir tourné vers un événement passé, est porteuse d'une vision du futur. L'oubli est nécessaire à la société comme à l'individu et le droit à l'oubli n'est pas moins nécessaire que le devoir de mémoire, car « Il faut oublier pour rester présent, oublier pour ne pas mourir, oublier pour rester fidèle », insiste Marc Augé (2001 : 7). La justice envers les victimes des horreurs du génocide est ce qui permettrait de tourner le travail de mémoire vers le futur et le pardon qu'il rendrait possible comme dernière étape dans le cheminement vers l'oubli dans sa figure positive. Le seul devoir de mémoire contre les risques d'oubli ne saurait trouver sa légitimité en dehors de la question de la justice, de même que celui de pardon. Ce dernier, s'il est difficile à donner et à recevoir dans les situations limites comme ce fut le cas pour le génocide rwandais, est tout autant difficile à concevoir. Il constitue « l'horizon commun de la mémoire, de l'histoire et de l'oubli » (Ricœur 2000 : 593). « C'est le prix de la réconciliation, dit un majordome d'hôtel au visiteur de *Souveraine* à Kigali [...]. Peut-être y aura-t-il pardon monsieur, c'est aux victimes de l'accorder » (p. 30). Dans *Murambi*, Boubacar Boris Diop posait déjà la problématique du devoir de justice au lendemain du génocide rwandais : « Après la victoire, s'interrogeait un personnage, la question de la justice sera posée : que vaut un pardon sans la justice ? » (Diop 1999 : 143). Elle est au cœur de l'œuvre d'Eugène Ébodé qui prospecte deux voies essentielles par lesquelles une justice réparatrice pourrait ouvrir l'horizon d'une réconciliation générale et réparer le lien humain brisé, et ce faisant, contribuer à la construction d'une mémoire heureuse malgré le caractère toujours inachevé d'un tel procès. Il s'agit, d'une part, des juridictions classiques compétentes pour prononcer des sanctions punitives devant les autorités représentatives des intérêts et des droits des victimes mais aussi des juridictions traditionnelles qui doivent « dire la parole de justice qui établit publiquement les responsabilités de chacun des protagonistes et désigne[r] les places respectives de l'agresseur et de la victime dans un rapport de juste distance » (Diop 1999 : 615). Il s'agit d'autre part des *gacaca*, visiblement plus aptes à rendre possible une renaissance collective sur laquelle reposerait la réparation de l'humain au Rwanda.

Bien plus, *Souveraine Magnifique* établit une analogie entre la tragédie qui a frappé le pays des Mille collines et les risques similaires qui pèsent sur plusieurs pays africains, à commencer par le pays de Crevettes. À la question de *Souveraine* posée

à son interlocuteur venu du Cameroun sur le jugement que sa communauté a porté sur le génocide, celui-ci évoque les fractures qui traversent son pays et qui pourraient conduire à la répétition de l'innommable ici, une communauté inexistante, en lambeaux, soutient-il : « Euh ! disons qu'il y a surtout des communautés superposées chez moi. En réalité, les unes et les autres se méprisent et, à l'intérieur de chacune, les gens se détestent et se jalourent copieusement » (pp. 19-20).

Toutes choses qui ont conduit à la déflagration de l'esprit de haine qui gangrenait les esprits au Rwanda depuis l'arrivée des colons, croit savoir Souveraine. D'autant que, poursuit le Camerounais, ce mélange de folie, de haine, de sauvagerie et de panique générale aurait aussi pu se produire chez lui, mais très curieusement : « Nous observions ce qui se passait ici comme un spectacle surréaliste qui ne nous concernait en rien. Or la saison-catastrophe que vous avez connue peut avoir lieu partout en Afrique. Ce qui s'est passé ici peut se produire ailleurs » (pp. 21-22).

Comme en République Centrafricaine, pays ravagé par la guerre civile au moment de l'entretien cité par Souveraine. Dans le cas du pays des Crevettes, le visiteur évoque l'hypothèse de la chance qui aurait souri à son pays pour ne pas basculer dans le crime de masse, car comment expliquer autrement que des « gens [qui] se supportent si peu » (p. 22), qui « trouvent que les uns ont le sens des affaires et d'autres le goût de la politique voire l'art de la confiscation du pouvoir » (*ibid.*), que « certains sont présentés comme uniquement doués pour mener les troupeaux de bœufs aux pâturages et d'autres réputés pour cultiver la terre » (*ibid.*), ne se soient pas encore massacrés dans les règles de l'art génocidaire ? Mais seulement, combien de temps dure la chance surtout si elle n'est pas saisie, se désole l'interlocuteur de Souveraine qui se fait prophète du malheur à venir : « Je crains cependant, confie-t-il à la survivante rwandaise éplorée, que lorsqu'elle va s'en aller, déçue que nous n'ayons jamais su la saisir pleinement, le sang qui ruissellera alors dans le pays que je viens de quitter n'ait la force de torrents plus destructeurs que ceux que vous avez connus » (p. 23).

5. Pour conclure

Comme on peut le voir, Eugène Ébodé fait du génocide rwandais un exemple pour les pays africains minés par la haine tribale et tentés, pour beaucoup, par l'autodestruction. En mettant l'accent sur la finalité de la mémoire, il « désamorce la douleur causée par le souvenir en le domestiquant et en le marginalisant. Mais d'autre part [...], [il] ouvre ce souvenir à l'analogie et à la généralisation, [il] en fai[t] un exemplum et [il] en tire une leçon » (Paul Ricoeur 2000 : 31). Un *exemplum*, un récit visant à donner un modèle de comportement ou de morale, c'est ce que le roman d'Eugène Ébodé est au final. Il réussit à montrer le Rwanda et le génocide qui l'a fait exploser en morceaux comme l'horizon que pourraient atteindre, à leurs dépens et pour le malheur de l'humanité africaine, tous les pays au sein desquels s'accumulent les éléments qui ont mis le feu aux poudres de la folie assassine du Pays des Mille Collines. C'est l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête de plus d'un État africain postcolonial animé par « les politiques de l'inimitié » (Achille

Mbembe 2016). Depuis 2016, soit deux années après la parution de *Souveraine Magnifique*, le Cameroun est rentré petit à petit dans l'œil du cyclone avec notamment la crise dite anglophone⁵ et l'éclatement d'un conflit armé opposant l'armée régulière aux combattants sécessionnistes anglophones qui réclament la proclamation d'un nouvel État : l'*Ambazonie*. De nombreux épisodes sanglants ont été enregistrés des deux côtés depuis lors sans que rien ne présage de la fin des hostilités. Par ailleurs, facteur aggravant de la situation ou l'ayant favorisé, aux conflits identitaires nés de la gestion controversée du double héritage politique et culturel français et britannique qui a donné aux anglophones le sentiment d'être des citoyens de seconde zone, s'est ajoutée la haine intercommunautaire qui sommeillait de manière atavique dans chaque Camerounais. Celle-ci s'exprime notamment à travers la libération sans précédent d'un discours ethnociste décomplexé porté par des leaders politiques, les médias et les réseaux sociaux, comme au Rwanda où l'idée d'extermination a « d'abord été diffusée sur les ondes de radio, puis le bouche à oreille l'a répandue comme une traînée de poudre » (p. 47). La haine de l'Autre, la peur, la vengeance, la cupidité, l'ignorance, la bêtise, le mensonge, la suffisance, le mépris, tels sont les sentiments qui ont provoqué la mort de 800 000 à 1 000 000 de Tutsi et plusieurs milliers de Hutu modérés (Yves Ternon 2009). Les mêmes sentiments ont trouvé un espace d'expression inédit lors des élections présidentielles d'octobre 2018 qui ont renforcé tous les clivages jusque-là plus ou moins tus. Ceux-ci travaillent désormais au corps la société camerounaise contemporaine avec le risque qu'ils ouvrent les portes de l'Enfer sinon du génocide, du moins d'une guerre civile aux conséquences incalculables.

Bibliographie

AUGÉ, Marc (2001), *Les Formes de l'oubli*, Paris : Rivages.

BOLYA, Baenga (2005), *La Profanation des vagins : Le viol, arme de destruction massive*, Paris : Éditions du Rocher.

CONAN, Éric – ROUSSO, Henry (1996), *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris : Messagerie du Livre.

Courrier International 1395, 27 juillet – 16 août 2017.

DELAS, Daniel (2000), « Écrits du génocide rwandais », *Notre Librairie* 142, octobre-décembre.

⁵ Après la Première Guerre mondiale, le Cameroun, alors colonie allemande, est partagé par la Société des Nations entre la France et la Grande-Bretagne. Le 1^{er} janvier 1960, la partie francophone (4/5^e du territoire) obtient son indépendance et devient la République du Cameroun. Un an plus tard, à l'issue d'un référendum, une partie du Cameroun sous tutelle britannique (*Northern Cameroon*) réclame son rattachement au Nigeria, tandis que l'autre partie (*Southern Cameroon*) se prononce en faveur de son rattachement à l'ex-Cameroun francophone. Ces deux entités – la partie francophone et *Southern Cameroon* – forment alors une République fédérale à partir du 1^{er} octobre 1961. Mais en 1972, le président Ahmadou Ahidjo décide de supprimer les deux États fédérés pour faire place à un seul État, et proclame la République unie du Cameroun. C'est à partir de cette époque que surgit un sentiment de marginalisation chez certains habitants anglophones du pays. Dix ans plus tard, l'actuel président Paul Biya accède au pouvoir et prend alors de nouvelles mesures favorisant le centralisme. Le 22 août 1983, il divise la région anglophone en deux provinces : Nord-Ouest et Sud-Ouest. L'année suivante, il abandonne le terme *unie* à la République du Cameroun et supprime la seconde étoile sur le drapeau, qui représentait la partie anglophone.

- DELTOMBE, Thomas – DOMERGUE, Manuel – TATSITSA, Jacob (2016), *La Guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique 1948-1971*, Paris : La Découverte, préface d'Achille Mbembe.
- DIOP, Boubacar Boris (1999), *Murambi, le livre des ossements*, Paris : Stock.
- ÉBODÉ, Eugène (2014), *Souveraine Magnifique*, Paris : Gallimard.
- FINKIELKRAUT, Alain – TODOROV, Tzvetan (2000), *Du bon usage de la mémoire*, Paris : Tricornes.
- MBEMBE, Achille (2016), *Politiques de l'inimitié*, Paris : La Découverte.
- NORA, Pierre (dir.) (1984), *Les Lieux de mémoire*, 1. *La République*, Paris : Quarto-Gallimard.
- RICCEUR, Paul (1997), Interview dans *Télérama*, n° 2503 (décembre 1997).
- RICCEUR, Paul (2000), *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris : Seuil.
- RINN, Michael (1998), *Les Récits du génocide. Sémiotique de l'indicible*, Paris : Delachaux et Niestlé.
- TERNON, Yves (2009), « Rwanda 1994. Analyse d'un processus génocidaire », dans TERNON, Y. – MUGIRANEZA, A. – BENSOUSSAN, G. (dir.), « Rwanda, quinze ans après : Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi », *Revue d'Histoire de la Shoah* 190, Paris : Centre de Documentation Juive Contemporaine, 15-57.
- TODOROV, Tzvetan (2004), *Les Abus de la mémoire*, Paris : Arléa.

